

METTEZ-VOUS EN CONFORMITÉ

Avec l'Arrêté du 19 février 2025 modifié par l'Arrêté du 11 Août 2026

Pour l'utilisation des dispositifs d'épilation à la lumière pulsée (IPL) et au laser à visée non thérapeutique

L'Arrêté du 19 février 2025 encadre les conditions d'utilisation des dispositifs d'épilation à la lumière pulsée (IPL) et au laser à visée non thérapeutique. Il impose aux professionnels concernés de disposer des connaissances et compétences nécessaires afin de garantir la sécurité des clients, la maîtrise des dispositifs utilisés et le respect des obligations réglementaires. La formation proposée par **IBCBS by Régine Ferrère** permet aux professionnels d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la réalisation de ces actes dans le respect des exigences réglementaires.

Public visé par la formation et pré-requis

Esthéticien (nes) diplômé (es) CAP ECP, BP ECP, BAC PRO ECP, BTS MECP
Infirmières



3 options de formation



IPL
OPTION 1



LASER
OPTION 2



IPL + LASER
OPTION 3

1- FORMATION THÉORIQUE (ouverture de la plateforme dès inscription)

Exclusivement en e-learning, dispensée via :

- La plateforme d'enseignement Easy Generator en e-learning avec IA
- Le support pédagogique et le book de formation.

Pour accéder à la formation pratique, il faut avoir validé la formation théorique.

2- FORMATION PRATIQUE

Modules animés par vidéo projection avec mises en situation

- Plateau technique équipé de dispositifs laser et IPL conformes au Règlement DM et aux règles d'hygiène sécurité
- Les dispositifs, les équipements et les consommables sont mis à la disposition des stagiaires

CALENDRIER DE LA FORMATION PRATIQUE - CHARTRES



RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET POUR CONSULTER LE CALENDRIER
<https://www.regineferrere.com/formation-reglementaire>

3- OBJECTIFS DE LA FORMATION RÉGLEMENTAIRE

- Transmettre les connaissances anatomiques, physiologiques, réglementaires et technologiques nécessaires à la réalisation des actes d'épilation à la lumière pulsée et/ou au laser à visée non thérapeutique
- Connaître et respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de prévention
- Maîtriser les techniques d'utilisation des appareils à lumière pulsée et/ou Laser
- Savoir adapter un protocole d'épilation à lumière pulsée et/ou au laser à la problématique du client
- Savoir mettre en place le protocole d'épilation à lumière pulsée et/ou au laser avec les normes de sécurité en vigueur
- Savoir conseiller le client tout au long de son parcours de soin
- Savoir mettre en place une organisation permettant d'éviter les événements indésirables
- Savoir déclarer un événement indésirable sur le portail de signalement mentionné à l'article D. 1413-58 du code de la santé publique et les motifs mentionnés

4- MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Le **Campus IBCBS By Régine Ferrère** est habilité pour réaliser ces formations réglementaires en fonction du décret du 11 août 2026

- Une plateforme de formation en e-learning avec intelligence artificielle
- Vidéos
- Livret de formation

Les formateurs de l'équipe pédagogique et le jury des Campus IBCBS By Régine Ferrère sont habilités selon la réglementation en vigueur
(conformément aux articles 6 et 7 de l'Arrêté du 19 février 2025, modifié par l'Arrêté du 11 Août 2026)